

DELIBERATION N° 2003/09-03 - AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC «SAINTE THERESE»

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 juin 2003, portant sur l'acquisition par la Ville de Ludres d'une parcelle de terrain, en vue de la création d'un espace paysager de détente et de promenade.

Une consultation fut lancée le 22 mai 2003. La commission d'appel d'offres réunie le 18 août 2003, a examiné le rapport établi par le maître d'œuvre, en date du 13 août 2003, et a classé les 5 offres jugées recevables.

La Société EUROVIA CAL, mandataire du groupement EUROVIA – J.P. HURSTEL – CITEOS, dont le siège est à Ludres, impasse Clément Ader, est la mieux disante pour un montant de 389 177.78 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides publiques et subventions susceptibles de s'attacher à ce projet.

Les crédits sont inscrits au budget en cours.